

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

#### Arrêté du 18 décembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours interne pour l'accès au corps des attachés économiques et fixant le nombre de postes offerts

NOR : ECOT2332839A

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique en date du 18 décembre 2023, l'ouverture d'un concours interne pour l'accès au corps des attachés économiques est autorisée au titre de l'année 2024, conformément aux dispositions de l'article 5 (2<sup>o</sup>) du décret n° 97-511 du 21 mai 1997 fixant le statut particulier du corps des attachés économiques.

L'inscription au concours comporte deux phases, détaillées ci-après : la téléprocédure (A) et la transmission des pièces obligatoires (B).

#### A. – Inscription par téléprocédure

A compter du mardi 2 janvier 2024 et jusqu'au vendredi 2 février 2024, 18 heures (heure de Paris), délai de rigueur, les candidats doivent s'inscrire par télé-procédure sur le portail internet du ministère : [www.economie.gouv.fr/recrutement](http://www.economie.gouv.fr/recrutement), « Recrutement par concours », « Je suis agent public », « Je souhaite passer un concours de catégorie A », « Inscription », « Direction générale du Trésor », « DG Trésor - Attachés économiques – Ouverture du concours interne – année 2024 », « téléprocédure d'inscription ».

La téléprocédure comprend une phase unique d'inscription. Les candidats enregistrent leur inscription dans l'application en renseignant l'ensemble des rubriques. Un accusé de réception de leur inscription est adressé aux candidats par messagerie électronique.

Les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur dossier jusqu'à la date limite de clôture des inscriptions.

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courriel adressé à :

- [concours-interneAE-RH2@dgtrésor.gouv.fr](mailto:concours-interneAE-RH2@dgtrésor.gouv.fr) ; ou
- par courrier auprès du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, direction générale du Trésor, secrétariat général, bureau RH2, télédock 594 (pôle expertise RH et valorisation des carrières), 139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.

Le dossier d'inscription doit alors impérativement être établi sur le formulaire délivré à cet effet par l'administration.

#### B. – Transmission des pièces obligatoires

Les candidats doivent transmettre dans un format numérique lisible et exploitable l'ensemble des pièces obligatoires demandées lors de l'inscription : état des services depuis l'entrée dans la fonction publique, daté et signé de l'employeur, copie des diplômes, copie de l'arrêté de nomination dans le corps pour les fonctionnaires, copies des contrats et avenants aux contrats pour les agents non titulaires, par courriel à l'adresse générique : [concours-interneAE-RH2@dgtrésor.gouv.fr](mailto:concours-interneAE-RH2@dgtrésor.gouv.fr), jusqu'au vendredi 2 février 2024, 18 heures (heure de Paris), délai de rigueur, la date et l'heure de réception du courriel faisant foi.

Les candidats peuvent également transmettre les pièces obligatoires requises par courrier, expédiées au plus tard le vendredi 2 février 2024, le cachet de la poste ou de l'enregistrement du prestataire de courrier faisant foi, à l'adresse suivante : ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, direction générale du Trésor, secrétariat général, bureau RH2, télédock 594 (pôle « expertise RH et valorisation des carrières »), 139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.

Les pièces obligatoires requises dans le cadre de l'inscription, transmises ou postées hors délai ne pourront pas être prises en considération. Le non-respect des formalités et des délais d'inscription entraîne l'élimination des candidats.

Les candidats en situation de handicap peuvent obtenir des aménagements d'épreuve. Ils doivent à cet effet produire un certificat médical établi par un médecin agréé, daté de moins de 6 mois avant le déroulement des

épreuves et précisant la nature des aides et aménagements sollicités conformément aux dispositions du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.

La date limite d'envoi postal (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt du certificat médical au « Pôle expertise RH et valorisation des carrières » du bureau RH2 du secrétariat général de la direction générale du Trésor est fixée au vendredi 2 février 2024 jusqu'à 18 heures (heure de métropole), délai de rigueur.

Le nombre de postes offerts au titre de l'année 2024 est fixé à 8.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le jeudi 28 mars 2024 à Paris.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront à compter du lundi 10 juin 2024 à Paris.

Seuls les candidats reconnus admissibles à l'issue des épreuves écrites seront appelés à transmettre un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) suivant les modalités qui leur seront notifiées par messagerie électronique.

Un modèle de dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), est disponible en ligne, sur internet : [www.economie.gouv.fr/recrutement](http://www.economie.gouv.fr/recrutement), « Recrutement par concours », « Je suis agent public », « Aide à la préparation des concours de catégorie A », « Direction générale du Trésor », « Aide à la préparation du concours interne d'attaché économique ».

Les dossiers de RAEP doivent impérativement être transmis sur la base du formulaire disponible en ligne et être remis, remplis sous forme dactylographiée, signés et visés par l'autorité hiérarchique.

La date limite de dépôt du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) par voie dématérialisée est fixée au lundi 27 mai 2024 jusqu'à minuit (heure de métropole), délai de rigueur.

Les candidats sont convoqués individuellement pour présenter les épreuves. Toutefois, le défaut de réception des convocations ne peut engager la responsabilité du ministère de l'économie, des finances et de souveraineté industrielle et numérique.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu à l'adresse électronique suivante : [concours-interneAE-RH2@dgtresor.gouv.fr](mailto:concours-interneAE-RH2@dgtresor.gouv.fr).